

AFFAIRE N°15 - Attribution d'une subvention au Club Sportif de Saint-Denis - Section Cycliste.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, le Président de la Section Cycliste du Club Sportif de Saint-Denis vient de me transmettre une demande d'aide financière.

Compte-tenu du fait que ce sport ne permet pas de faire des recettes et afin d'aider les coureurs de condition modeste, je vous propose de verser à ce club une aide de 10 000 F (DIX MILLE FRANCS).

Les crédits sont prévus au Chapitre 945 - Article 657 du Budget primitif 1978.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

	ADOPTE A L'UNANIMITE	
<i>non</i>		
Sous le chef et par délégation		
Le Préfet des Finances	X	
et des collectivités locales	X	X
Signé Paul PASTOR		
Pour copie conforme		
Saint-Denis le 16 mars 1978		
Le chef de bureau délégué		
S. LACOSTE		